



## Comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale

### *Guide pour renouveler son approche du développement local*

*Mylène Thou (Cap Rural) et Pascale Vincent (Ciedel), Chronique sociale, 2018.*

## EXERCICE 4.4. Quel est le statut des acteurs ?

### Exemple des Centrales villageoises<sup>1</sup>

Suite de l'analyse de l'exemple développé dans l'exercice 4.3. « *Rôles et fonctions des acteurs dans la fabrique collective* ».

Rhônealpes Energie Environnement, aujourd'hui Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement est une agence régionale. Elle travaille au service de la Région et des acteurs des politiques régionales (ADEME, Europe), et accompagne les collectivités et les acteurs des territoires pour développer leur performance dans la transition énergétique et environnementale. Elle est un lieu privilégié de réflexion et d'échanges pour tous les acteurs institutionnels, économiques et associatifs d'Auvergne-Rhône-Alpes sur les questions d'énergie et d'environnement. Son action se situe donc entre le public et le privé.<sup>2</sup>

Les Parcs naturels régionaux<sup>3</sup> interviennent au titre d'un acteur public. Ce sont des syndicats mixtes réunissant les communes de leur territoire auxquels participent également la ou les régions. Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel, et formalisé à travers une charte. Les PNR ont ainsi développé depuis plusieurs années une vraie expertise en matière de transition énergétique et un savoir-faire d'animateurs d'expérimentations locales portant sur des enjeux environnementaux, paysagers et socio-économiques.

La nature et le positionnement des deux inventeurs à l'origine des centrales villageoises ont donc été des leviers pour l'émergence du projet. En effet, Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement est un acteur de référence et reconnu à l'échelle régionale sur les questions de transition énergétique, et les Parcs sont reconnus pour leurs compétences d'animation territoriale et leur capacité à accompagner des projets expérimentaux dans les territoires ruraux. L'association de ces deux acteurs a apporté de la crédibilité et a rassuré l'ensemble des partenaires, notamment les partenaires institutionnels.

---

<sup>1</sup> Voir présentation des centrales villageoises dans l'exercice 1.5.

<sup>2</sup> Source : <http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fr/lagence/missions.html>

<sup>3</sup> Source : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/qui-sommes-nous/les-parcs-naturels-regionaux-de-france>